



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02, F +41 26 305 12 14
www.fr.ch/DICS

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 24 avril 2020

Communiqué de presse

Interdiction de l'enseignement présentiel : nouveaux apprentissages, décisions concernant le bulletin scolaire et les modalités d'admission aux écoles du S2

Si les trois premières semaines d'enseignement à distance ont été consacrées à la consolidation de ce qui avait déjà été vu en classe, de nouveaux apprentissages sont désormais au programme des élèves de l'école obligatoire. Pour les guider dans la préparation de leurs leçons, les enseignant-e-s peuvent se référer à une série de recommandations élaborées par les services de l'enseignement obligatoire et le Centre de compétences Fritic. En raison de la situation extraordinaire, l'évaluation des élèves de la scolarité obligatoire et le contenu des bulletins scolaires doivent être temporairement adaptés, tout comme les modalités d'admission aux écoles du S2. La crise sanitaire n'a pas empêché l'enseignement à distance de la musique grâce à la forte mobilisation des enseignant-e-s du Conservatoire.

Le Conseil fédéral a présenté un plan d'assouplissement des mesures de protection de la population contre le covid-19 lequel prévoit la reprise de l'école obligatoire le 11 mai et à partir du 8 juin la réouverture des écoles professionnelles, celle du secondaire II et des Hautes écoles. C'est le 29 avril prochain que la décision du retour des élèves de la scolarité obligatoire sur les bancs de l'école sera définitivement prise par le Conseil fédéral.

Collaboration avec l'Organe cantonal de Conduite (OCC)

La coordination Ecoles – Communes au sein de l'OCC se poursuit. L'accueil d'urgence dans les écoles est élargi. D'abord réservé aux parents qui travaillent dans un domaine essentiel à la gestion de la crise sanitaire, en particulier le domaine de la santé et de la sécurité, il sera désormais étendu aux parents qui doivent reprendre une activité professionnelle en présentiel le 27 avril et qui n'ont pas d'autres solutions qu'une garde par des personnes à risque. Le nombre d'enfants accueillis dans les écoles cette semaine a augmenté par rapport à la semaine juste avant les vacances de Pâques.

Lundi 20 avril : 250 (215) enfants
Mardi 21 avril : 273 (208) enfants
Mercredi 22 avril : 146 (118) enfants

Jeudi 23 avril : 236 (193) enfants

Les écoles poursuivront leur mission d'accueil jusqu'au 8 mai, sous réserve de la confirmation de la reprise de l'école en présentiel le 11 mai.

Enseignement à distance : de nouveaux apprentissages au programme

Si un retour rapide à l'enseignement en présentiel est souhaitable, les services de l'enseignement se sont préparés comme s'il fallait poursuivre l'enseignement à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire. Après les instructions permettant aux élèves de consolider leurs compétences et connaissances déjà vues en classe, les services de l'enseignement ont élaboré des recommandations pour aider les enseignant-e-s à établir les planifications de nouvelles leçons et ce, pour toutes les disciplines concernées et pour tous les 3 cycles. Les suggestions et retours d'expérience d'enseignant-e-s ont permis d'enrichir les propositions.

L'autonomie des élèves est, en principe, fonction de leur âge. Dans la mesure où celle des élèves du cycle 1 est restreinte, la collaboration des parents est déterminante. A titre d'exemple, les enseignant-e-s sont invités à leur proposer des activités qui s'intègrent dans les rituels de la vie de famille, comme lors de la lecture de l'histoire avant de s'endormir. Par ailleurs, pour chaque discipline des points forts sont suggérés et assortis de priorités – ainsi les élèves de 4H doivent pouvoir écrire les nombres en chiffres et compter jusqu'à 100 mais la maîtrise de la multiplication peut attendre la 5H car ce sujet est repris dans le programme de l'année suivante. Pour les élèves plus âgé et plus autonomes, c'est le renforcement de la motivation ainsi que les stratégies d'apprentissage qui sont proposés. Ce qui doit être travaillé pour l'ensemble des disciplines est mis en évidence. Des travaux en groupe sont facilités avec les nouvelles technologies.

Grâce au centre de compétences Fritic, les nombreux outils qui existent pour l'enseignement à distance sont analysés et présentés selon le but recherché : ainsi pour dialoguer avec l'élève du CO, le groupe classe ou la famille, il est possible de faire un appel téléphone, d'envoyer un sms si le message est bref, utiliser Teams ou chatter sur Moodle.

Bulletin scolaire, évaluations, procédure de passage du primaire au CO

Il n'y aura pas d'évaluation ni de note durant la période d'enseignement à distance ni durant les semaines de reprise de l'école en présentiel et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/20. Les évaluations cantonales qui étaient prévues à la fin de l'année scolaire 2019/20 sont également annulées. Les bulletins scolaires préciseront que l'enseignement a eu lieu à distance durant la période de la pandémie et que l'enseignement à distance et en présentiel du 2^{ème} semestre n'a fait l'objet d'aucune évaluation sommative (examens avec note).

Pour les changements de type de classe au CO, les directives en la matière restent en vigueur, mais les notes prises en considération sont celles du 1^{er} semestre. Les directions d'établissement en collaboration avec les titulaires de classe analyseront les situations avec bienveillance : les notes obtenues entre la fin du 1^{er} semestre et l'interdiction de l'enseignement présentiel pourront être prises en considération si elles sont favorables à l'élève. Au cours du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2020/21, une attention particulière sera portée à la perméabilité entre les types de classes.

Si la procédure de passage du primaire au CO était terminée pour les élèves germanophones juste avant le 13 mars, une procédure exceptionnelle a dû être mise sur pied pour les quelque 300 élèves

francophones concernés, car les évaluations de pré-orientation (français et mathématiques) prévues pour les élèves qui n'avaient pas trois indicateurs concordants ont été annulées du fait de la fermeture des écoles. Ces situations deviennent ainsi des cas ouverts dont l'analyse appartient aux directions des CO. C'est l'avis de l'enseignant-e primaire qui sera l'indicateur prioritaire pour la prise de décision.

Modalités d'admission aux écoles du S2

La session des examens d'admission à l'école de culture générale et à l'école de commerce à plein temps fixée le samedi 21 mars 2020 ayant dû être annulée, les conditions d'accès à ces deux écoles ont été modifiées. Ainsi, les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français, en mathématiques, en allemand et anglais (moyenne des deux notes) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes) atteint au moins **18 points** (20 points ordinairement pour l'école de commerce et 19 points pour l'école de culture générale) à la fin de l'année scolaire seront admis sans examen. Si la somme des notes du premier trimestre se situe entre 16 et 18 points, l'élève pourra présenter un examen d'admission qui sera organisé à la fin de cette année scolaire.

Pour les élèves de 11H du type de classe générale qui souhaitent être admis au collège, pas de modification des conditions, car ils ne sont pas soumis à un examen d'admission. Ils auront dû obtenir une somme des notes égale à 20 points à la fin du 1^{er} trimestre. Pour les situations « à la limite », le directeur ou la directrice du CO pourra appuyer la demande d'admission de l'élève auprès de la Conférence des directions d'école du S2.

Volonté de maintenir les examens écrits de maturité

Suite à la décision de l'Assemblée plénière de la CDIP du 20 avril 2020 concernant les certificats du degré secondaire II formation générale, la DICS souhaite maintenir les examens écrits de la session des examens de fin de formation de cette année.

Sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral, la session d'examen aura donc lieu tant pour la maturité gymnasiale que pour l'école de culture générale. L'évaluation des examens tiendra compte de la situation particulière actuelle. Les directives de la Confédération concernant l'examen complémentaire Passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée - hautes écoles universitaires n'ayant pas été modifiées, les examens écrits et oraux se dérouleront comme prévu. D'une façon générale, toutes les mesures de protection nécessaires seront strictement respectées. En cas d'évolution négative de la situation sanitaire, la DICS se réserve la possibilité de renoncer aux examens. Une prochaine communication de la Confédération donnera plus d'informations sur les examens de l'école de commerce.

Le Conservatoire enseigne aussi à distance

Les élèves bénéficient dans leur très grande majorité de l'enseignement à distance : le monitoring effectué après deux semaines d'enseignement à distance (200 professeurs, 4200 élèves, 5000 cours pris) confirme la forte mobilisation du corps enseignant et la bonne réponse des élèves avec 80% de participation. Les buts pédagogiques ont en général été atteints malgré le changement des modalités d'enseignement. L'utilisation d'outils numériques publics tels que Skype, Zoom, Youtube, WhatsApp pour les cours collectifs ou individuels, de la culture musicale au cours de danse et théâtre, a reçu des échos positifs.

Le Conservatoire a dû procéder à l'annulation d'env. 600 examens de passage de degré prévus initialement au mois de mai et leur validation automatique ainsi qu'au report des examens certificatifs finaux prévus en avril au mois de juin ou à l'automne 2020.

Un fil d'actualité vous permet de rester informés : <https://www.fr.ch/dics/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/covid-19-informations-concernant-les-ecoles-fribourgeoises>

Contact

—

Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, T +41 26 305 12 29 (13.30 – 14.00)

Andreas Maag, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, T +41 26 305 12 30

Marianne Küng, Cheffe de service adjointe, service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, T +41 26 305 12 39

Hugo Stern, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue française, T +41 26 305 12 25

François Piccand, Chef du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, T +41 26 305 12 40

Giancarlo Gerosa, Directeur, Conservatoire de Fribourg, T +41 26 305 99 55